

Arbitrage des jeunes joueurs (tournois homologués et phases qualificatives)

Cas particulier des Mini-Poussins et Poussins : il est recommandé au corps arbitral une certaine souplesse dans l'arbitrage de ces très jeunes joueurs.

- Pas d'avertissement ou de pénalité
- Pas d'envoi de bulletin « zéro » (sauf si l'enfant est susceptible de rejouer le mot non admis), lui dire simplement à la fin de la partie que le mot n'existe pas ou qu'il est mal orthographié.
- Les bulletins ne laissant aucun doute quant à la solution jouée sont payés
- Privilégier la communication orale (en se déplaçant à la table du joueur par exemple)